



Compte-rendu de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Réunion extraordinaire du 4 avril 2023

Présents pour la direction : Philippe Martinetti (Président de la CSSCT, directeur du Réseau France 3), Samuel Bignon (DRH du Réseau France 3), Nathalie Dené (Responsable du développement de la ligne managériale et de la Santé et Qualité de Vie au Travail du Réseau France 3), Séverine Thirel (coordinatrice RH Réseau France 3).

Présents pour la CSSCT : Jean-Manuel Bertrand (journaliste), Karine Cévaër (rapporteuse, journaliste), Rabéa Chakir-Trébosc (documentaliste), Bruno Espalieu (JRI), Olivier Mélinand (OPS), Laurence Romet (scripte).

Préambule : *les élus regrettent encore et toujours l'absence des documents demandés et de liste des invités. Ils regrettent de voir l'ordre du jour modifié de façon unilatérale, ils regrettent de ne pas avoir été entendu pour commencer une heure plus tôt cette séance prévue écourtée, et ils regretteront encore une fois de ne pas pouvoir finir l'ordre du jour.*

La direction nous promet de veiller à nous fournir la liste des invités et les documents nécessaires désormais.

1/ Rapport d'inspection de la locale de Metz

Invité : *Bruno Demange (secrétaire des RP de France 3 Lorraine) ; Fanny Klipfel (DR de France 3 Grand Est), Catherine Patout (RRH de France 3 Grand Est).*

Suite à diverses remontées de salariés sur les conditions de travail à la locale de Metz, une inspection a été réalisée à la demande de la CSSCT par deux élus du personnel : le secrétaire de l'Instance de proximité de l'antenne et l'un des membres de la Commission santé.

La qualité du rapport, effectué le 20 et 21 mars, est salué par les élus et la direction. Passages en revue des locaux, des équipements, des véhicules, échanges avec l'encadrement et une grande majorité de salariés... le travail semble exhaustif et le rapport est émaillé de nombreuses préconisations. Invitée, la direction régionale souligne qu'elle va s'en inspirer pour mettre en œuvre des mesures correctives. Alors que l'instance de proximité de France 3 Lorraine était divisée sur le climat et les conditions de travail à la locale, ce rapport objectif semble avoir réussi à mettre tout le monde d'accord sur l'état des lieux. Un état des lieux qui conclut à des risques professionnels notables débouchant sur des attitudes de retraits, des démissions silencieuses ou de l'épuisement. Visiblement les plans d'action de la direction faisant suite aux alertes de 2019 et 2022 ne semblent pas avoir eu les effets escomptés. Aujourd'hui encore, d'après le rapport, les six facteurs de risques psycho-sociaux qui relèvent de l'échelle de Gollac restent à un fort niveau.

La CSSCT demande que la direction lui présente un plan d'action adapté lors de la prochaine CSSCT de mai.

2/ Réponses de la direction aux préconisations du CSE suite au Risque grave de France 3 Franche-Comté

Invitée : Pascale Pfister (DR de France 3 Franche Comté)

Rappel des faits : une alerte pour Risque grave a été lancée sur le site de Besançon suite à la déclaration d'un accident du travail et à une suspicion de harcèlement sexuel.

C'est un point qui sera, hélas, traité rapidement, et pour cause. Les niveaux de réponses sont loin d'être à la hauteur des enjeux. Ces préconisations du CSE qui concernent essentiellement la prévention du harcèlement sont trop souvent renvoyées à la négociation sur l'accord QVCT. D'autres réponses font souvent référence à des dispositifs déjà existants qui ont démontré leur inefficacité voire leur nuisance. Mais la direction persiste et signe sans jamais se remettre en question. Et le DRH d'affirmer que l'inspecteur du travail est d'accord avec le principe d'un traitement dans une négociation.

Seulement voilà, la DRH n'est pas sans savoir que cette négociation a déjà échoué sur le sujet ; lorsque ces préconisations ont été rappelées lors de la négociation de l'accord QVCT, la direction du dialogue social s'est empressée de répondre qu'une négociation n'était pas là pour répondre aux propositions d'un CSE. Alors de qui se moque-t-on ?

Pourquoi la direction du dialogue social se refuse-t-elle à associer les référents harcèlement CSE au travail de prévention et d'investigation alors que l'INRS exhorte les employeurs à le faire ? Souhaite-t-elle appliquer une politique disciplinaire à double vitesse ? Souhaite-t-elle continuer à faire semblant d'ignorer les causes organisationnelles des harcèlements et les manquements managériaux ? La politique de l'autruche conduit un jour ou l'autre à des drames, l'histoire de cette entreprise nous l'a déjà montré. Mais le DRH du Réseau nous répond, que la prévention est de la responsabilité de l'employeur et pas celle des élus. Oui, mais la prévention fait aussi partie de la mission du CSE.

Apparemment, les écueils managériaux qui ont conduit à l'aggravation de cette situation à Besançon sont loin d'avoir été pris en compte.

Au niveau local, la directrice régionale nous informe qu'elle a pris contact avec l'ARACT pour mieux répondre aux demandes de l'inspecteur du travail, qui parallèlement a reçu les réponses écrites de la direction ; nous en demandons une copie.

Par ailleurs, les élus considèrent que la direction n'a pas protégé correctement le mis en cause qui a été choqué de recevoir une communication générale évoquant un plan d'action contre le harcèlement sexuel alors que lui-même n'était pas au courant des chefs d'accusations. Les élus regrettent également que le salarié n'ait pas eu de restitution par le cabinet d'expert avant son entretien disciplinaire ; par conséquent, il n'a pas pu prévoir ses éléments de défense.

Ces atteintes aux droits de la défense ont fortement perturbé certains RP qui craignent une issue dramatique. La directrice régionale confirme le mal-être des élus. Quant aux victimes, elles ont eu la restitution de la part de l'IRH, sans le cabinet Technologia, ce que nous critiquons ; toutes leurs questions et remarques ont-elles trouvé réponses, impossible de le savoir.

Au vu de tous ces éléments, la CSSCT estime, que l'expertise sera désormais préférable dans les affaires de harcèlements présumés.

3/ Réponses de la direction aux préconisations du CSE suite au Risque grave de France 3 Pays-de-la-Loire

Invités : Vincent Le Falher (DR de France 3 Pays-de-la-Loire), Anne-Sophie Masset (RRH de France 3 Pays-de-la-Loire)

Rappel des faits : une alerte pour Risque grave a été lancée suite à la déclaration d'un accident du travail d'un technicien vidéo (problème psycho-social).

Si les élus avaient su que les invités étaient possibles malgré le peu de temps imparti à cette réunion extraordinaire, ils auraient demandé aux RP de Nantes de se joindre à eux pour donner leurs avis sur les réponses aux préconisations locales de la résolution du CSE.

Ceci étant dit la CSSCT connaît les rapports corrects qui existent entre les RP et la direction régionale de cette région, ce qui favorise l'application des mesures correctives. Néanmoins, les réponses évoquent souvent des réflexions en cours, nous espérons qu'elles aboutiront concrètement. Les élus de la CSSCT resteront en lien avec les RP à ce sujet. Il ne s'agit pas seulement de rassurer les techniciens vidéos sur leur niveau d'activité mais aussi sur la nature du travail. La perte de sens peut aussi découler de la baisse de produits variés et à valeur ajoutée. A ce sujet, la suppression du CCR fréquemment utilisé dans l'ouest a été, selon les élus et les salariés, une véritable erreur. Le VPTL n'a pas les mêmes possibilités. Par ailleurs, comme toutes les antennes n'ont pas la même charge de travail, il serait opportun de l'évaluer, par le biais éventuel de l'ARACT.

Concernant les préconisations de prévention au niveau du Réseau, les réponses sont décevantes. Elles sont soit insuffisantes, soit à côté du sujet, soit on nous répond en bref que

ce que les élus proposent est déjà fait. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler des réponses argumentées.

Sur la GPEC, la notion de prévention reste selon nous insuffisamment prise en compte. La direction rappelle que sur overdrive, une plateforme de test a été conçue pour cela. Mais sans doute oublie-t-elle que c'est une organisation syndicale qui l'avait réclamée et qu'il a fallu attendre un Risque grave pour l'obtenir. Nous exhortons la direction du Réseau à échanger plus régulièrement avec les équipes de terrain qui seraient en proie à des inquiétudes ; le directeur accepte.

Sur la demande de pesée de poste comparative en région par rapport au siège, la direction botte en touche dans sa réponse, le sujet reste visiblement tabou. Idem sur la formation des managers aux risques psycho-sociaux. A maintes reprises, nous avons alerté sur l'inefficacité de ces formations. Nous souhaiterions savoir pourquoi afin d'y remédier ; mais visiblement là aussi, c'est une fin de non-recevoir.

Quant à la dernière réponse sur la demande d'outils de captation de dernière génération, nous craignons ne pas forcément avoir les mêmes critères que la direction. La CSSCT propose que la commission nouvelle technologie s'empare du sujet.

4/ Point sur le conflit interpersonnel Journalistes/Monteurs à France 3 AURA

Non traité faute de temps et de documents adéquats

Afin d'objectiver la situation, une étude des plannings devrait nous être transmis. Nous conseillons également une analyse ergonomique de quelques montage de Lyon en télétravail afin de comprendre les réactions des journalistes et des monteurs.